

JEUNES DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER AU N.-B. (17 À 29 ANS)

FOIRE AUX QUESTIONS DES PARTENAIRES DU MILIEU DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNAUTÉ

Financé par TravailNB (EPFT) du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Qu'est-ce que le programme Jeunes dans le secteur manufacturier au N.-B.?

Soutenu par le gouvernement du Nouveau-Brunswick par l'entremise de TravailNB, le programme vise à aider les manufacturiers du Nouveau-Brunswick à développer leur banque de jeunes talents en début de carrière en embauchant des jeunes de la région (âgés de 15 à 29 ans) dans le cadre de stages rémunérés. L'initiative intègre un mentorat structuré en milieu de travail avec des cours de formation en ligne à suivre selon leur propre rythme (environ 10 heures) conçus pour développer des compétences essentielles dans les domaines manufacturier, de la sécurité et du numérique. Les jeunes qui réussissent obtiennent des badges numériques reconnus par l'industrie à la fin de leur stage.

En quoi le modèle de financement du programme diffère-t-il de celui de l'ancien programme régional de l'Atlantique?

L'ancien programme Jeunes de l'Atlantique en manufacturier était financé par le gouvernement fédéral par l'entremise de l'APECA et offrait une mesure incitative fixe de 2 500 \$ pour des périodes de 8 à 10 semaines.

Le nouveau programme du Nouveau-Brunswick est financé par la province par l'entremise de TravailNB et offre une subvention salariale avec partage des coûts à 50/50 pouvant atteindre 3 500 \$, calculée en fonction de la masse salariale brute réelle de l'employeur. Il permet des stages plus longs (jusqu'à 6 mois) et un nombre d'heures plus élevé (jusqu'à 320 heures).

Comment ce programme appuie-t-il la stratégie provinciale en matière d'emploi des jeunes?

L'initiative s'inscrit directement dans la priorité stratégique du gouvernement du Nouveau-Brunswick visant à faire passer à 86,9 % d'ici 2028 la proportion de jeunes (âgés de 17 à 29 ans) qui poursuivent des études, occupent un emploi ou suivent une formation. Elle établit des points d'entrée structurés et soutenus dans un secteur essentiel de l'économie provinciale.

Quelles sont les conditions d'admissibilité pour les participants?

Pour être admissibles, les participants doivent :

- Avoir entre 17 et 29 ans* le jour de leur embauche
- Être résidents actuels du Nouveau-Brunswick
- Être légalement autorisés à travailler au Canada

*Les demandes concernant les élèves du secondaire seront examinées au cas par cas.

Exclusions : Les participants ne doivent pas effectuer un stage coopératif postsecondaire actif ni une période d'apprentissage intégré en milieu de travail (AMT), et ne doivent pas être des apprentis inscrits.

Les élèves du secondaire sont-ils admissibles au financement?

Nous offrons effectivement un volet permettant l'embauche d'élèves du secondaire, mais chaque demande sera examinée au cas par cas.

Quels sont les objectifs en matière d'heures de travail et la durée des stages?

Les stages peuvent être à temps plein ou à temps partiel et durer jusqu'à 6 mois. Le programme prévoit deux seuils distincts d'heures de travail selon le volet auquel participe le jeune :

- **Volet des non-étudiants** (y compris les élèves du secondaire qui ne participent pas à un programme coopératif, les récents diplômés, les personnes sans emploi ou sous-employées, les étudiants postsecondaires qui ne participent pas à un programme coopératif et les personnes qui ne suivent pas un programme d'apprentissage) : objectif de 320 heures de travail par stage
- **Volet des élèves du secondaire** : objectif de 240 heures de travail par stage

Si un stage n'atteint pas le seuil de 75 %, les employeurs doivent communiquer avec EMC pour discuter de la situation.

Quelle formation les participants doivent-ils suivre?

Tous les participants doivent suivre des cours obligatoires de formation en ligne, à leur propre rythme (environ 10 heures), sur le portail d'apprentissage en ligne d'EMC :

- **Fondations Manufacturières CEM** : compétences essentielles en milieu de travail (adaptabilité, responsabilisation et résolution de problèmes en équipe).
- **Santé & sécurité 101** : droits fondamentaux en matière de sécurité, reconnaissance des dangers et communication en situation d'urgence.
- **Introduction à l'industrie manufacturière verte** : pratiques concrètes en matière de durabilité, conservation des ressources et réduction des déchets.
- **Principes fondamentaux du Lean** : méthodes d'amélioration continue (5S, Takt Time, systèmes à flux tiré et Kaizen).

Une fois ces cours et le stage terminés, les participants obtiennent des badges numériques officiels en reconnaissance de leurs réalisations.

Ces cours complètent la formation propre au lieu de travail offerte par l'employeur en matière de sécurité et de tâches. Les participants doivent réussir leur stage pour obtenir leurs badges numériques officiels.

Quels types d'entreprises sont admissibles à accueillir des stagiaires?

- Être une entreprise enregistrée et active exerçant ses activités au Nouveau-Brunswick
- Faire partie du secteur manufacturier canadien (SCIAN 31 à 33) ou des industries connexes au secteur manufacturier
- Détenir une couverture active et valide de Travail sécuritaire NB
- Offrir un poste dans le but de créer un emploi à temps plein
- Offrir un objectif de 320 heures de travail aux participants qui ne sont pas des élèves du secondaire, pour une durée maximale de six mois, et/ou 240 heures de travail aux élèves du secondaire; les participants doivent être embauchés directement comme employés salariés (les ententes avec des entrepreneurs indépendants ne sont pas admissibles)
- S'engager à offrir au participant un minimum de 10 heures de formation pendant la période de travail

Comment les éducateurs et les partenaires communautaires peuvent-ils faciliter le jumelage des jeunes?

Vous pouvez soutenir activement les jeunes et les manufacturiers de votre région en prenant les mesures suivantes :

- Orienter les étudiants, les diplômés ou les jeunes clients admissibles vers des possibilités dans le secteur manufacturier
- Mettre les manufacturiers locaux en contact avec EMC afin de les aider à accéder au programme
- Si vous travaillez avec TravailNB ou des organismes locaux de services d'emploi, communiquer directement avec EMC afin d'établir des voies d'aiguillage directes pour les jeunes qui reçoivent une aide à l'emploi ou une aide au revenu

Qui est la principale personne-ressource pour le programme du Nouveau-Brunswick?

Pour cette cohorte de lancement estivale, les places sont extrêmement limitées : seulement 16 stages sont offerts dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Les inscriptions sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Pour en savoir plus, communiquez avec April à april@emccanada.org.